

L E S
CARRÉS
DSCG

1

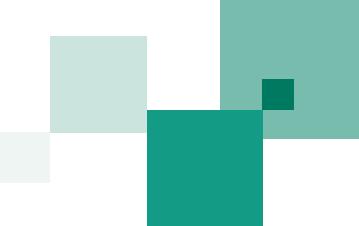
2^e éd.
2021-2022

Emmanuel Bayo

GESTION JURIDIQUE, FISCALE ET SOCIALE

Cours et applications corrigées

 *Gualino* un savoir-faire de
 **Lextenso**



Emmanuel Bayo est Professeur associé à l'ESSCA, École de Management. Docteur en Droit et en Sciences politiques, il participe régulièrement à l'élaboration de sujets et à la correction des examens.

Dans la même collection :

- DSCG 1 Gestion juridique, fiscale et sociale, 2^e éd. 2021-2022 (E. Bayo).
- DSCG 2 Finance, 6^e éd. 2020 (P. Recroix).
- DSCG 2 Exercices corrigés Finance, 3^e éd. 2020 (P. Recroix).
- DSCG 3 Management et Contrôle de gestion, 2^e éd. 2021-2022 (M. Leroy).
- DSCG 4 Comptabilité et audit, 8^e éd. 2021-2022 (C. Baratay).
- DSCG 4 Exercices corrigés Comptabilité et audit, 5^e éd. 2021-2022 (C. Baratay).
- DSCG 5 Management des systèmes d'information, 2021, à paraître (J.-L. Dietz).
- DSCG 6 Anglais des affaires, 2021, à paraître (M. Leroy et S. Fourçans).
- DSCG 7 Mémoire professionnel, 2021, à paraître (M. Leroy, H. Kontzler, N. Platiau et F. Cohen).



© 2021, Gualino, Lextenso
1, Parvis de La Défense
92044 Paris La Défense Cedex
ISBN 978 - 2 - 297 - 13573 - 3
ISSN 2257-770X

Suivez-nous sur



www.gualino.fr

Contactez-nous sur gualino@lextenso.fr

Le concept

La collection « **Les Carrés DSCG** » vous propose :

- des livres conformes au **programme** de chaque UE (unité d'enseignement) du **Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG)** qui donne lieu à **une épreuve** ;
- une pédagogie qui tient compte des notions introduites dans les programmes : **compétences attendues et savoirs associés** ;
- de véritables manuels **d'acquisition des connaissances** ; leur contenu est :
 - **développé** : les étudiants peuvent apprendre leur cours et acquérir les compétences ainsi que les savoirs associés,
 - **complet** : le cours est enrichi d'applications corrigées pour mettre en pratique les compétences acquises. Un sujet d'entraînement conforme à l'examen est présenté à la fin de l'ouvrage pour que l'étudiant soit prêt le jour de l'épreuve,
 - **à jour de l'actualité la plus récente.**

Le présent ouvrage est tout entier consacré à l'**UE 1 « Gestion juridique, fiscale et sociale »** et à l'épreuve correspondante : épreuve écrite portant sur l'étude d'un cas ou de situations pratiques pouvant être accompagnées de commentaires d'un ou plusieurs documents et/ou d'une ou plusieurs questions.

Vous trouverez dans les pages suivantes (4 à 23) **le programme officiel de l'UE 1** ainsi que **le sommaire** de ce manuel d'acquisition des connaissances. Vous pourrez ainsi facilement naviguer dans ce livre et trouver, à tout instant, les connaissances recherchées.

Avant-propos

Spécificités et outils de réussite proposés dans cet ouvrage

Si vous lisez ces lignes, c'est que vous partez du postulat que « chercher à gravir l'Everest en tongs, cela est dangereux » et *qu'il vaut mieux se munir d'un équipement adapté: ni trop léger, ni trop lourd...*

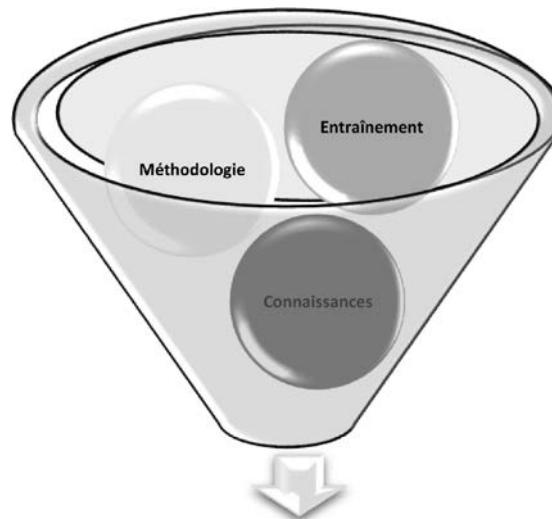
L'auteur, lui, est parti du principe que **la lecture et l'utilisation de cet ouvrage devaient d'abord et avant tout vous donner toutes les chances de réussir l'examen.**

Le contenu et le mode d'écriture qui suivent procèdent donc de la volonté de vous doter des connaissances correspondant au programme du «DSCG 1» de manière vivante, en **mettant en exergue les points importants.**

Vous et cet ouvrage étiez donc faits pour vous rencontrer...

Afin de favoriser votre réussite à l'examen et en s'appuyant sur des années d'expérience d'enseignant, concepteur de sujets et correcteur de copies, sont ci-après proposés :

1. un cours ; 2. des exercices et un sujet d'examen corrigés ; 3. des conseils de méthodologie.



Réussite à l'examen le Jour J

1 - Un cours

- Le cours est présenté en respectant l'ordre et les thématiques des 6 titres et des chapitres (sous-thèmes) du programme officiel.
- Les éléments du cours sont proposés, pour en faciliter l'apprentissage, à l'aide de tableaux, schémas et exemples concrets.
- Les chapitres débutent parfois par un glossaire et par le signalement de points de vigilance avant l'examen.
- Chaque chapitre met en relief les notions clés au regard des objectifs de compétences fixés par les derniers textes.

2 - Des exercices et sujet d'examen corrigés

- Une trentaine d'exercices ponctuent les parties principales. Ils sont de 2 natures :
 - des exercices pour vous permettre de vous auto-évaluer : « Quizz », « Vrai-faux, pourquoi? »,
 - des exercices semblables à ceux imposés à l'examen : « Études de cas pratiques », « Commentaires d'un ou plusieurs documents », « Questions ».
- Afin de vous placer dans la situation réelle du temps et du contenu d'un examen, vous est proposé en page 397 et suivantes un sujet-corrigé complet d'entraînement.
- En outre, vous trouverez en Annexe 2 (v. p. 412), un tableau récapitulatif des thématiques ayant donné lieu à des questions d'examen au « DSCG 1 » ces 11 dernières années.

Attention, cependant si vous vous reportez aux annales des examens passés :

- ce n'est pas parce qu'une thématique a déjà été utilisée pour interroger les candidats, une ou plusieurs fois, qu'elle ne peut plus l'être ;
- certaines des réponses, justes à l'époque des examens, sont devenues obsolètes du fait de changements législatifs, réglementaires ou jurisprudentiels ;
- l'exercice de « l'étude de cas » est apparu en 2020 et des thématiques nouvelles, telles « la transaction ».



3 - Des conseils méthodologiques

La méthodologie ne fait pas tout, mais elle compte pour beaucoup. Vous trouverez en Annexe 1 de cet ouvrage (v. p. 410) des conseils en la matière. Leur lecture constituera un investissement en temps. Il faut en effet, pour réussir l'examen, acquérir des connaissances mais aussi apprendre à les restituer sous les formes attendues. L'examen visant à contrôler vos connaissances mais aussi à mesurer votre aisance professionnelle actuelle ou future à éclairer, conseiller, comparer, justifier.

En souhaitant que cet ouvrage favorise votre confiance en vous et une pleine réussite à votre examen.

Programme officiel de l'UE 1 – GESTION JURIDIQUE, FISCALE ET SOCIALE

Niveau M : 180 heures – 20 ECTS

1 - L'entreprise et son environnement (55 heures)

1.1 - Éléments généraux sur les contrats

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
<p>L'activité de l'entreprise a une traduction juridique usuelle par le biais des contrats. Le contrat est un outil d'organisation de la vie des affaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Maîtriser les effets des dispositions contractuelles engageant l'entreprise. 	<ul style="list-style-type: none"> – Principes fondateurs du droit des contrats – La négociation du contrat – La formation du contrat : <ul style="list-style-type: none"> • conditions de formation • clauses contractuelles particulières • sanctions des conditions de formation – L'exécution du contrat : <ul style="list-style-type: none"> • les obligations à exécuter (voulues par les parties, imposées par le juge); interprétation du contrat • effet relatif du contrat • sanctions de l'inexécution en distinguant celles visant à l'exécution du contrat, celles visant à l'anéantissement du contrat et celles visant à la réparation de l'inexécution (responsabilité contractuelle)

1.2 - La diversité des contrats

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
<p>Le contrat est le support juridique de la relation qui lie l'entreprise à son client. Le transfert des risques liés à l'activité et au patrimoine de l'entreprise vers les compagnies d'assurance est une pratique largement répandue. Sont examinés les risques usuellement assurés, résultant d'actions de l'entreprise ou d'évènements qu'elle subit.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Maîtriser les dispositions régissant les contrats courants énumérés dans le programme. – Adapter et faire évoluer le contenu de certains contrats en fonction de la situation d'un client ou de l'entreprise. 	<ul style="list-style-type: none"> – Le contrat de vente, le contrat d'entreprise : formation et effets. – Les contrats de distribution : concession et franchise. – Le contrat d'assurance : mécanisme, formation, effets : <ul style="list-style-type: none"> • la couverture des risques de l'entreprise par les contrats d'assurances

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
<p>L'assurance-vie constitue un élément de gestion patrimoniale en tant que tel, également utilisé comme garantie de crédit. Elle répond sur le plan juridique à des règles particulières, en premier lieu du fait de son quadripartisme (assureur, souscripteur, assuré et bénéficiaire).</p>		<ul style="list-style-type: none"> • la gestion patrimoniale de l'entrepreneur par les contrats d'assurance-vie : conclusion, gestion et dénouement du contrat – La transaction

1.3 - Droit pénal

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
<p>Dans le cadre de ses activités, l'entreprise peut mettre en cause sa responsabilité pénale. Cette dernière a pour objet l'infraction et pour but la défense sociale. La mise en œuvre de la responsabilité pénale de l'entreprise doit être entourée de nombreuses garanties tant en termes de droit substantiel qu'en termes de droit processuel. Un certain nombre d'infractions spéciales sont destinées à protéger les actionnaires mais aussi les tiers contre certains comportements des dirigeants de la société, dirigeants de droit ou dirigeants de fait.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Maîtriser l'identification des éléments constitutifs d'une infraction relevant du droit pénal. – Informer les dirigeants de l'entreprise sur les conséquences d'une incrimination pénale. 	<p>Le droit pénal général :</p> <ul style="list-style-type: none"> – les éléments constitutifs de l'infraction – la classification des infractions – l'identification de la personne responsable (l'auteur, le complice) – la peine – étude de quelques infractions : escroquerie, abus de confiance, faux et usage de faux, recel <p>La procédure pénale :</p> <ul style="list-style-type: none"> – les actions : l'action publique, l'action civile – l'instruction préparatoire : juge et chambre d'instruction – le jugement et les voies de recours <p>Le droit pénal spécial des affaires et des sociétés :</p> <ul style="list-style-type: none"> – abus de biens sociaux – distribution de dividendes fictifs – présentation ou publication de comptes annuels ne donnant pas une image fidèle – infractions relatives à la constitution et à la dissolution de la société, aux assemblées, au contrôle de la société, ainsi qu'aux droits sociaux et aux modifications du capital social – blanchiment – infractions relatives au contrôle légal des comptes : délit de non révélation des faits délictueux, délit d'informations mensongères

UE 1 - GESTION JURIDIQUE, FISCALE ET SOCIALE

1.4 - L'entreprise et la concurrence

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
L'activité de l'entreprise doit composer avec les règles de fonctionnement du marché et particulièrement le respect d'un certain équilibre entre les concurrents, de façon à assurer d'une part, la protection du marché et d'autre part, la protection des concurrents.	<ul style="list-style-type: none">– Maîtriser des situations ou pratiques contraires au droit de la concurrence.– Accompagner le traitement de pratiques contraires au droit de la concurrence.	<ul style="list-style-type: none">– Le contrôle des concentrations en droit communautaire et en droit interne.– La réglementation des pratiques anticoncurrentielles : entente et abus de position dominante en droit communautaire et en droit interne.– La surveillance des comportements : action en concurrence déloyale, réglementation en matière de prix et de facturation.– Le droit des pratiques restrictives : revente à perte, prix imposés et pratiques discriminatoires, la rupture des relations commerciales établies.

1.5 - L'entreprise et l'administration fiscale

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
Dans le cadre de son activité, l'entreprise, qui est par ailleurs contribuable, doit respecter la réglementation fiscale. L'administration se réserve la possibilité de contrôler l'application de la règle par le biais des contrôles fiscaux.	<ul style="list-style-type: none">– Assister l'entreprise dans ses relations avec l'administration fiscale.– Rédiger et concevoir les demandes d'agrément et de rescrit.– Suivre la procédure de vérification fiscale.– Apprécier l'opportunité d'accepter ou de contester une proposition de redressement.– Suivre et orienter le contentieux fiscal.	<ul style="list-style-type: none">– Les relations avec l'administration fiscale : agrément et rescrit.– Le contrôle fiscal : formes, déroulement, garanties, conclusion.– Le contentieux et la procédure fiscale.– Notions sur le contentieux communautaire.

1.6 - L'entreprise et la dimension environnementale

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
L'entreprise ne peut exercer son activité en faisant abstraction, tant dans son mode de fonctionnement qu'au travers des produits ou services qu'elle commercialise de la dimension environnementale.	<ul style="list-style-type: none">– Assister une entreprise dans la mise en œuvre de dispositions relevant du droit de l'environnement.	<ul style="list-style-type: none">– Les obligations de communication des entreprises en matière d'environnement.

2 - Le développement de l'entreprise (20 heures)

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
<p>L'entreprise qui se développe peut être confrontée à des problèmes d'adaptation de sa structure juridique à son niveau d'activité. Cette adaptation peut être de nature juridique.</p>	<p>Assister le chef d'entreprise dans les choix juridiques et fiscaux liés à la :</p> <ul style="list-style-type: none"> - constitution de sociétés ; - transformation de sociétés. 	<p>Droit et fiscalité de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la constitution des sociétés - la transformation des sociétés
<p>Le développement de l'entreprise peut nécessiter une évolution de sa gouvernance, c'est-à-dire des modes de direction de l'entreprise et des relations avec les associés ou actionnaires. On aborde ainsi la problématique du gouvernement d'entreprise.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Assister le chef d'entreprise dans le suivi juridique de la désignation et du fonctionnement des organes de direction d'une société. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les relations entre les dirigeants et les associés. - Le conseil d'administration, le directoire et le conseil de surveillance : rôle et attributions. - Les dispositifs permettant d'améliorer la gouvernance et la transparence du fonctionnement des sociétés.
<p>Le développement de l'activité de l'entreprise conduit celle-ci à développer ses moyens de communication mais aussi à dématérialiser une partie de ses activités.</p>	<p>Répondre à des questions courantes touchant aux implications juridiques et fiscales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de la création et l'utilisation d'un site internet ; - du recours à l'informatique dans les transactions courantes de la vie de l'entreprise. 	<ul style="list-style-type: none"> - Notions essentielles de droit de l'informatique. - Les principales règles juridiques régissant l'utilisation d'Internet (sites, transactions, facturation et signature électroniques).
<p>L'entreprise peut également se développer hors du cadre strictement national. Cette dimension comporte de multiples retombées pour l'entreprise notamment dans le domaine fiscal.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser le régime fiscal des opérations faites avec l'étranger (analyse des conventions, règles de rattachement, régimes de crédits d'impôt, risques fiscaux internationaux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les règles d'imposition des affaires internationales : règles de territorialité, principes de traitement de la double imposition, détermination et imposition du résultat, TVA et échanges internationaux ou intracommunautaires. - Les principaux dispositifs de lutte contre l'évasion fiscale internationale.

3 - Le financement de l'entreprise (20 heures)

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
Les modalités de financement de l'entreprise sont multiples. Les conditions juridiques et fiscales d'obtention et d'utilisation d'une source de financement donnée font partie des paramètres de la décision de choix.	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser les implications juridiques et fiscales liées aux opérations de financement de l'entreprise (choix du mode de financement, suivi du financement...). 	<ul style="list-style-type: none"> - Le régime juridique et fiscal des augmentations et réductions de capital. - Les pactes d'actionnaires. - Le financement par compte courant. - Le financement par recours aux marchés financiers : la société cotée. - Le <i>crowdfunding</i>. - Le régime juridique et fiscal du financement à long et moyen terme (emprunts obligataires, contrats de financement). - Les garanties du crédit.

4 - De l'entreprise au groupe (40 heures)

4.1 - Les implications juridiques, fiscales et sociales de l'existence d'un groupe

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
L'entreprise peut être amenée à se développer par des prises de participations dans d'autres entreprises. Les entreprises concernées font alors partie d'un groupe. Le droit donne un cadre à cette réalité économique.	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre et suivre les aspects sociaux liés à l'existence d'un groupe. - Assurer la gestion fiscale des groupes (choix du régime fiscal approprié ; détermination du périmètre d'intégration fiscale ; validation des retraitements ; travaux de synthèse liés à la détermination d'un résultat fiscal de groupe). - Assister le chef d'entreprise dans la gestion juridique des participations détenues dans d'autres sociétés. - Choisir le mode de coopération le plus approprié sous l'angle juridique et fiscal. - Participer à la constitution et suivre le fonctionnement d'un GIE. - Participer, sous l'angle juridique et fiscal, à la négociation d'un contrat de location gérance. 	<ul style="list-style-type: none"> - Droit du travail appliqué aux groupes, comité de groupe, accord de groupe. - Régimes fiscaux de groupe et traitement fiscal des opérations internes aux groupes. - Droit et fiscalité de l'acquisition, de la détention et de la cession de participations. - Règles juridiques, fiscales et sociales gouvernant certains modes de coopération inter-entreprises : GIE, GEIE, location gérance, contrats d'intérêts communs.

4.2 - La restructuration de l'entreprise

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
L'entreprise est souvent partie prenante dans des opérations de restructuration qui visent à rationaliser l'organisation d'activités au sein d'un groupe ou à organiser de manière différente les activités de l'entreprise. Compte tenu des enjeux, ces opérations sont étroitement réglementées.	<ul style="list-style-type: none"> - Déterminer sous l'angle juridique, fiscal et social le mode de restructuration approprié. - Optimiser fiscalement l'opération de restructuration. - Accompagner juridiquement l'opération de restructuration. - Accompagner au plan social l'opération de restructuration. 	<p>Le régime juridique, fiscal et social des opérations de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fusions de sociétés - apports partiels d'actifs - scissions de sociétés, scissions partielles - transmission universelle de patrimoine (C. civ., art. 1844-5)

5 - La pérennité de l'entreprise (40 heures)

5.1 - L'entreprise en difficulté

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
Nombreuses sont les difficultés qui peuvent menacer la pérennité de l'entreprise. Le droit, en cherchant à préserver les intérêts des différents partenaires de l'entreprise, va encadrer de manière spécifique la vie de l'entreprise durant la période de prévention ou de traitement des difficultés.	<ul style="list-style-type: none"> - Repérer les situations exigeant le déclenchement de procédures de prévention ou de traitement des difficultés. - Assurer le suivi juridique de la procédure de prévention ou de traitement des difficultés. 	<ul style="list-style-type: none"> - La prévention des difficultés. - Le traitement des difficultés : <ul style="list-style-type: none"> • les procédures collectives • les sanctions - Aspects de droit communautaire.

5.2 - La transmission de l'entreprise

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
L'entreprise peut être cédée, qu'elle soit exploitée sous forme d'entreprise individuelle ou sous forme sociétaire. De même, l'entreprise est un élément d'un ou plusieurs patrimoines et, à ce titre, entre dans le cadre des opérations affectant un patrimoine.	<ul style="list-style-type: none"> - Déterminer le mode juridique et fiscal le plus approprié pour l'opération de transmission. - Évaluer et optimiser le coût fiscal de la transmission. - Assurer le suivi juridique de la transmission (garanties de passif...). 	<p>La transmission à titre onéreux de l'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la cession de l'entreprise individuelle (vente du fonds de commerce) - la cession de droits sociaux <p>La transmission à titre gratuit de l'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les conséquences du décès de l'associé ou du dirigeant de l'entreprise individuelle - la donation de l'entreprise ou des droits sociaux

5.3 - La disparition de l'entreprise

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
L'entrepreneur ou les associés peuvent décider de mettre un terme à la vie de l'entreprise.	<ul style="list-style-type: none">– Maîtriser les incidences juridiques, fiscales et sociales des opérations de cessation d'activité ou de dissolution et liquidation d'une entreprise.	<ul style="list-style-type: none">– La cessation d'activité de l'entreprise individuelle : régime juridique et fiscal.– La dissolution de la société : régime juridique et fiscal.

6 - Les associations et autres organismes à but non lucratif (5 heures)

Sens et portée de l'étude	Compétences visées	Notions et contenus
Les associations sont présentes dans tous les domaines et certaines d'entre elles ont une activité équivalente à celle d'entreprises. La constitution et le fonctionnement des associations et des autres organismes à but non lucratif soulèvent de nombreuses questions juridiques, fiscales et sociales.	<ul style="list-style-type: none">– Accompagner au plan juridique la création d'associations (statuts, assemblées...).– Déterminer le régime fiscal : exonération, identification de secteurs lucratifs.	<ul style="list-style-type: none">– Aspects juridiques, fiscaux et sociaux des associations et autres organismes à but non lucratif.

Indications complémentaires

1.2 - Dans la couverture des risques de l'entreprise sont à étudier : IARD, assurance dommages, RC produits, RC exploitation, pertes d'exploitation, responsabilité du chef d'entreprise, assurances hommes clés.

La gestion du contrat d'assurance-vie permet d'aborder les rachats et avances. Les aspects fiscaux sont à exposer.

2 - Lors de l'étude du conseil d'administration, du directoire et du conseil de surveillance, on s'intéressera en particulier au rôle de chacun de ces organes en matière de qualité de l'information comptable et financière.

4.2 - On étudiera, dans le cadre des opérations de restructuration, le recours à la société européenne.

5.2 - La situation familiale de la personne faisant l'opération (présence ou absence d'enfants, mariage, Pacs) doit être prise en compte.



Abréviations utilisées

A.G.S.	Association pour la Gestion du régime d'assurance des créances et des Salaires.
A.M.F.	Autorité des Marchés Financiers.
B.I.C.	Bénéfices Industriels et Commerciaux.
B.N.C.	Bénéfices Non Commerciaux.
B.O.D.	Bulletin Officiel des Douanes.
B.O.D.A.C.C.	Bulletin Officiel Des Annonces Civiles et Commerciales.
B.O.M.J.	Bulletin Officiel du Ministère de la Justice.
C.A.	Conseil d'Administration ou Chiffre d'Affaires.
C.E.D.H.	Cour Européenne des Droits de l'Homme (Conseil de l'Europe).
C.E.T.	Contribution Économique Territoriale.
C.G.I.	Code Général des Impôts.
C.G.V.	Conditions Générales de Vente.
C.S.E.	Comité Social et Économique.
C.J.U.E.	Cour de Justice de l'Union Européenne.
C.N.C.C.	Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.
C.N.I.L	Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.
C.O.M.	Collectivités d'Outre-Mer.
COFRAC	Comité français d'accréditation.
C.R.P.C.	Comparution sur Reconnaissance Préalable de Culpabilité.
D.A.U.	Document Administratif Unique.
D.E.B.	Déclaration d'Échanges de Biens.
D.P.E.F.	Déclaration de Performance Extra-Financière.
D.P.S.	Droit Préférentiel de Souscription.
D.R.O.M.	Départements et Régions d'Outre-Mer.

UE 1 - GESTION JURIDIQUE, FISCALE ET SOCIALE

E.C.S.F.P.	Examen Contradictoire sur le Situation Fiscale Personnelle.
E.E.E.	Espace Économique Européen.
E.P.I.C.	Établissement Public à caractère Industriel et Commercial.
E.T.I.	Entreprise de Taille Intermédiaire.
F.E.C.	Fichier des Écritures Comptables.
I.R.	Impôt sur le Revenu.
I.S.	Impôt sur les Sociétés.
J.O.	Journal Officiel (de la République française).
J.O.A.F.E.	Journal Officiel des Associations et Fondations d'Entreprise.
L.I.C.	Livraison Intracommunautaire.
L.P.F.	Livre des Procédures Fiscales.
P.B.R.D.	Personnes Bénéficiant du Régime Dérogatoire.
P.R.C.	Procédure de Rectification Contradictoire.
P.I.O.	Procédure d'Imposition d'Office.
R.C.S.	Registre du Commerce et des Sociétés.
R.G.P.D.	Règlement européen Général de Protection des Données.
R.S.I.	Régime Simplifié d'Imposition.
S.I.E.	Service des Impôts des Entreprises.
T.U.E.	Tribunal de l'Union Européenne ou Traité sur l'Union Européenne.
T.U.P.	Transmission Universelle de Patrimoine.
T.V.A.	Taxe sur la Valeur Ajoutée.
U.E.	Union européenne.
V.G.	Vérification Générale (de comptabilité).

Chapitre 1 :	Les éléments généraux relatifs aux contrats	27
I.	Les principes fondamentaux et les typologies de contrats	28
	A. Les principes fondamentaux	28
	B. Les typologies des contrats	29
II.	Les conditions de formation et de validité des contrats, les sanctions encourues	30
	A. Les conditions de formation et de validité des contrats	31
	B. Les sanctions encourues et parfois surmontables	38
III.	Les effets des contrats	40
	A. Le principe de la force obligatoire des contrats vis-à-vis des seuls contractants et ses atténuations	40
	B. Le contrat dans le temps : durées et termes des contrats	43
	C. La modification et l'interprétation du contrat	43
	D. L'inexécution du contrat	45
Chapitre 2 :	La diversité des contrats (à travers 5 contrats particuliers)	55
I.	Le contrat de vente et le contrat d'entreprise : formation et effets	55
	A. Le contrat de vente	55
	B. Le contrat d'entreprise	59
II.	Les contrats de distribution : concession et franchise	61
	A. Le contrat de concession	61
	B. Le contrat de franchise	61
III.	Le contrat d'assurance	63
	A. Les principales étapes de la création à la terminaison du contrat d'assurance	64
	B. Les principales catégories de contrats d'assurance	67

IV. La gestion patrimoniale de l'entrepreneur par les contrats d'assurance-vie: conclusion, gestion et dénouement du contrat	70
A. Les personnes concernées	70
B. Les risques couverts et les garanties possibles	70
C. Les règles spécifiques aux contrats individuels et aux contrats de groupes	71
D. Les rachats et les avances	72
E. La fiscalité applicable aux contrats d'assurance-vie	73
V. La transaction	74
A. Les objets de la transaction	74
B. Les effets de la transaction	74
C. Les domaines d'application de la transaction	75

Chapitre 3: Droit pénal **79**

I. Le droit pénal général	79
A. Les infractions et leurs auteurs	79
B. Les peines	84
C. Les cas d'irresponsabilité pénale	86
II. La procédure pénale	87
A. Les actions: les personnes en droit d'exercer les poursuites (l'action publique, l'action civile)	87
B. L'instruction préparatoire: le juge et les chambres de l'instruction	92
C. Les voies de recours	93
D. Le commissaire aux comptes face aux faits délictueux	96
E. Le blanchiment de capitaux ou le financement du terrorisme	97
F. Les abus de biens sociaux, les abus de confiance, les faux et usages de faux	98
G. L'escroquerie	104
H. La distribution de dividendes fictifs	105
I. La présentation ou publication de comptes annuels ne donnant pas une image fidèle	107
J. Les infractions relatives à différents moments de la vie de la société	107

Chapitre 4: L'entreprise et la concurrence **117**

I. Les comportements prohibés en droit de la concurrence	117
A. Les comportements justifiant une action en concurrence déloyale	118
B. Les comportements entravant la libre concurrence: ententes et abus de position dominante	121

II. Les comportements sous surveillance en droit de la concurrence	131
A. Les concentrations et les aides publiques	131
B. L'obligation de transparence tarifaire et l'interdiction de pratiques restrictives	136

Chapitre 5: L'entreprise et l'administration fiscale **145**

I. Les démarches préventives	145
A. Les rescrits	145
B. Les demandes d'agrément	149
II. Les différentes formes de contrôle opérées par l'administration et les relations contentieuses	152
A. Les principales formes de contrôle	152
B. Les conséquences des contrôles fiscaux	161
C. Les recours précontentieux et les contentieux fiscaux	165

Chapitre 6: L'entreprise et la dimension environnementale **179**

I. Les obligations d'informations	180
A. L'obligation d'informations relative aux questions d'environnement (depuis juillet 2017)	180
B. L'Obligation de Déclaration de Performance Extra-Financière (« D.P.E.F. ») (depuis août 2018)	180
C. Les obligations d'informations des sociétés exploitant des installations classées	182
II. L'obligation d'établir et mettre en place un plan de vigilance	182

PARTIE 2

Le développement de l'entreprise (20 heures) 187

Chapitre 7: Droit et fiscalité de la constitution et de la transformation des sociétés **189**

I. Les conditions de constitution des sociétés	190
A. Les règles de fond	190
B. Le formalisme	192
C. Les responsabilités et la fiscalité induites par la création et la gestion de la société	194

II. Les conditions de la transformation et de modifications des sociétés	198
A. Le régime juridique et fiscal de la transformation d'une société	198
B. Le régime juridique des modifications pouvant toucher la société	199

Chapitre 8: Le pilotage des sociétés et les relations entretenues entre dirigeants et associés **205**

I. Les pouvoirs et limites aux pouvoirs des dirigeants et organes de Direction	206
A. Formes juridiques et organes des sociétés conditionnant leur gouvernance	206
B. Les limites aux pouvoirs des dirigeants	209
II. Les relations entretenues entre les dirigeants et les associés	213
A. Le droit des associés à bénéficier d'informations et de contrôles des dirigeants	213
B. La désignation, la rémunération et la révocation des dirigeants	217

Chapitre 9: Les moyens numériques de l'entreprise **221**

I. La gestion et la protection des données informatiques de l'entreprise	221
A. Le R.G.P.D. et ses objectifs	221
B. Les sanctions prévues et prononcées	223
II. Les conditions de création et gestion d'un site Internet marchand	225
A. Les obligations liées à la création et au fonctionnement d'un site marchand	226
B. Les responsabilités générées par l'utilisation d'un site marchand	227
III. Les conditions d'utilisation des moyens digitaux par l'entreprise à l'appui de ses échanges	229
A. Les notions de commerce électronique et de contrat à distance	229
B. Les conditions d'approche des clients et prospects	229
C. Les conditions de création du contrat à distance	230
D. Les règles relatives à la facturation et à la signature électronique	231

Chapitre 10: Les règles d'imposition nationales et internationales **237**

I. La territorialité des impôts	237
A. Les règles de territorialité en cas d'imposition à l'I.S.	237
B. Les règles de territorialité en cas d'imposition à l'I.R.	238
II. Le traitement de la double imposition	239

III. La territorialité de la T.V.A.	239
A. Les territoires concernés	240
B. La T.V.A. applicable en cas d'importations ou d'exportations de biens	241
C. La T.V.A. applicable aux prestations de services internationales	243
IV. Les principaux dispositifs de lutte contre l'évasion fiscale	245
A. Les obligations de déclaration et documentaires	246
B. Les dispositifs cherchant à éviter l'évasion fiscale	246

PARTIE
3

Le financement de l'entreprise (20 heures) 251

Chapitre 11: Les financements bancaires 253

I. Les crédits avec mobilisation de créances	253
A. L'escompte	253
B. L'affacturage	254
C. Le bordereau de cession de créances professionnelles dit « <i>Dailly</i> »	254
II. Les crédits sans mobilisation de créances	255
A. Le prêt/le crédit	255
B. Le crédit-bail ou « <i>leasing</i> »	257

Chapitre 12: Les financements non-bancaires 259

I. Le financement par compte courant d'associé	259
II. L'augmentation et la réduction du capital	259
A. L'augmentation du capital	259
B. La réduction du capital	262
III. Les pactes d'associés (et d'actionnaires)	263
IV. Les clauses cherchant à contrôler les entrées et sorties du capital	263
A. Les clauses cherchant à contrôler les entrées au capital	263
B. Les clauses cherchant à contrôler les sorties du capital	264
V. Le crédit inter-entreprises	264

VI. L'offre au public de titres financiers	265
A. La notion d'offre au public	266
B. Les entités pouvant avoir recours à l'offre au public	266
C. L'obligation d'information des souscripteurs et le rôle de l'A.M.F.	267
VII. Le financement participatif ou « crowdfunding »	269
A. Les Intermédiaires de Financements Participatifs (« F.I.P. »)	269
B. Les Conseillers en Investissements Participatifs (« C.I.P. »)	269

Chapitre 13: Les garanties liées au crédit **271**

I. Les sûretés personnelles	271
A. Le cautionnement	271
B. La garantie à première demande et la lettre d'intention	273
II. Les sûretés réelles	273
A. Les nantissements	273
B. Le gage	274
C. L'hypothèque	274

PARTIE 4

De l'entreprise au groupe (40 heures) **279**

Chapitre 14: Les implications juridiques, fiscales et sociales de l'existence d'un groupe **281**

I. La constitution des groupes et les garanties en leur sein	281
A. Les prises de participation, déclarations de seuils et critères de contrôle	281
B. Les garanties octroyées au sein du groupe	283
II. Les règles sociales applicables au groupe	284
A. Les relations individuelles du travail au sein du groupe	284
B. Les relations collectives du travail au sein du groupe	286
III. Les règles fiscales applicables au groupe	289
A. Le régime de l'intégration fiscale	289
B. Le régime « <i>mère-fille</i> »	291
C. Le régime fiscal de la cession des titres de participation	292